

le mardi 30 avril 2002

13 heures

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green :

40, *Loi modifiant la Loi sur les shérifs*;

par l'hon. M^{me} Jardine :

41, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (3)*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* (3), est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

39, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* (4).

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 6 proposée par M. Richard, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

attendu qu'un des cinq domaines sur lesquels le gouvernement devait se concentrer après les élections du 7 juin 1999 était la création de nouvelles perspectives d'emploi;

attendu que ces nouvelles perspectives d'emploi se font toujours attendre;

attendu que le gouvernement actuel n'est pas proactif en matière économique et que le Nouveau-Brunswick n'est plus un des endroits choisis par les entreprises de l'extérieur pour venir y faire des affaires et s'installer;

attendu que le gouvernement actuel n'a fait que bénéficier de la conjoncture économique mondiale favorable des dernières années pour se pêter les bretelles en matière économique;

attendu que le gouvernement blâme les événements du 11 septembre et la conjoncture économique mondiale défavorable pour expliquer son manque de vision et de leadership en matière de création d'emplois;

attendu que les stratégies sectorielles du gouvernement pour atteindre un plus grand développement économique se font toujours attendre;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative condamne le piètre bilan du gouvernement en matière de développement économique et de création d'emplois.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 50 (29 avril 2002).